

# BILLET DE QUARTIER

## "MONBUSQ"



**Lundi 12 juin 2017 – 20 heures – Salle municipale de Rosette.**

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire.

Présentation des adjoints et conseillers municipaux présents :

- Brigitte BARAILLES, 1re Adjointe Personnel, Administration Générale – Affaires Démographiques - Petite Enfance
- Jean-Jacques MIRANDE, Adjoint, Travaux – Habitat – Urbanisme – Déplacements
- Eliane BERNES, Adjointe, Finances
- Daniel MEYNARD, Adjoint, Associations - Politique Culturelle
- Anne LOUBRIAT, Adjointe, Environnement
- Cécile FAGET, Conseillère Municipale déléguée - Communication
- Marie-Thérèse FOUQUET, Conseillère Municipale déléguée, Tranquillité publique - Sports

La réunion se déroulera en 3 temps : **1)** Projection d'un clip présentant les actions en matière d'environnement et d'espaces verts. **2)** Intervention de Thierry SUIRE, Responsable du service Espaces verts de la Commune qui échangera avec vous sur deux actualités : la lutte contre le moustique tigre et le zéro pesticide. **3)** Retour sur les points évoqués lors de la dernière réunion.

### RETOUR SUR LES POINTS ABORDES LORS DE LA REUNION DU 14 NOVEMBRE 2016

#### SECURITE ROUTIERE

**Habitant (H) :** *il serait nécessaire de mettre un panneau de limitation de vitesse après le panneau de fin d'agglomération car au-delà, la vitesse est limitée à 90km/h et c'est trop.*

**M. le Maire (M) :** les panneaux ont été mis en place.

**H :** *il y a des gens qui ne savent pas lire, ils roulent trop vite, il faut un radar.*

**H :** *vous deviez mettre le radar pédagogique. Le mois dernier il se trouvait rue de la Bénazie.*

**Intervention Jean-Jacques Mirande (JJM) :** cet équipement tourne sur l'ensemble de la Commune ; son implantation est prévue.

**H :** *au-dessus de 70km/h il ne prend pas la vitesse, le panneau reste noir.*

**JJM :** quand le véhicule roule au-delà de 50km/h, il s'arrête, en effet. Nous nous sommes aperçus que des « petits malins » testent ainsi leur vitesse.

**H :** *cela fait 1 an et on n'a toujours rien eu.*

**JJM :** la priorité est donnée aux zones urbanisées qui connaissent les plus importants flux de véhicules, celles qui sont le plus risquées pour les piétons et les cyclistes.

**H :** *pour Monbusq, quand ?*

**JJM :** votre quartier fait partie des zones où l'équipement doit être implanté.

**M :** à titre d'information la zone de la Bénazie : c'est 6000 véhicules/jour.

**H :** *donnez-vous les résultats aux riverains ?*

**M :** oui, ainsi sur le quartier de Ganet la vitesse maximale relevée est de 90km/h et il a été relevé 15% d'excès de vitesse.

**H :** *cela serait bien de le mettre rue Sacha Guitry. On vous signale des choses et vous nous répondez : nous ne pouvons pas intervenir ou bien c'est de la compétence de l'Agglomération d'Agen (AA).*

**M :** nous avons pris en compte votre demande de signalétique et l'implantation a été réalisée. Vous voyez bien que vos observations sont prises en compte.

**H :** *on a eu beaucoup de chance qu'il n'y ait pas eu d'accident. Vous n'avez qu'à dresser des PV.*

**H :** *nous avons demandé que les contrevenants soient verbalisés... ce serait bien de le faire.*

**M :** la mise en place du radar pédagogique nous permettra de faire un état des lieux.

**Intervention Marie-Thérèse Fouquet :** c'est noté, nous demanderons une intervention de la Police municipale avec les jumelles de contrôle de vitesse.

**H :** *il existe des radars qui affichent la vitesse et le coût de la contravention.*

**H :** *au niveau du virage il faudrait refaire la chaussée : à la 1re maison, après le petit pont, juste après les « pépinières JORET »... c'est là qu'il y avait eu un accident.*

**JJM :** nous allons nous y rendre.

**H :** *peut-on raboter les dos-d'âne ?*

**JJM :** non, il nous faut être cohérent avec ce que nous venons d'évoquer à l'instant : cet équipement est destiné à ralentir les véhicules... si nous le rabotons les véhicules rouleront plus vite, c'est ce que nous constatons sur les autres quartiers.

**H :** *il y a une hauteur réglementaire pour les dos-d'âne ? Route du Peyré il est plus haut ?*

**JJM :** non, nous l'avons mesuré.

**M :** si on prend l'exemple du plateau installé à l'intersection de la rue Gambetta et de la rue de la Garonne, il a bien fallu 8 jours pour que les gens s'adaptent à ce nouvel équipement.

**H :** *chemin du Limport : il serait souhaitable d'implanter un panneau « attention animaux ».*

**M :** il est effectivement envisagé d'implanter le panneau de signalisation vertical réglementaire. Les services Techniques prendront contact avec M. Jacq pour déterminer exactement son emplacement.

**H :** *il y a un manque de visibilité au niveau de la 1<sup>re</sup> écluse pour les piétons qui débouchent de la promenade et les véhicules qui viennent du site EDF.*

**M :** un courrier relatif à la taille de la haie débordante sur le chemin du Limport a été envoyé à « Voie Navigable de France » (VNF).

**H :** *je suis surpris car cela n'a pas été fait de manière à sécuriser les piétons.*

**M :** j'ai écrit au mois de mai et la réponse que j'ai reçue fait ressortir que cette haie est sur le domaine fluvial.

**H :** *c'est l'éclusier qui a pris l'initiative de tailler la haie...*

**JJM :** quoi qu'il en soit, il y a encore un travail à faire sur la haie débordante.

**H :** *ça serait bien de refaire le signalement en haut du chemin qui sépare les 2 voies lors de la montée vers la 1<sup>re</sup> écluse.*

**H :** *le ramassage des feuilles mortes sur le Pont-Canal n'est pas effectué et cela rend le cheminement glissant pour les piétons.*

**M :** VNF a une obligation d'entretien exclusive sur le Pont-Canal. Les services municipaux, eux, ramassent les feuilles sur une partie des aménagements du bord du Canal.

## STATIONNEMENT PLACE DE LA REPUBLIQUE

**H :** le jeudi, les marcheurs, adhérents d'une association, se garent sur le parking de la Passerelle et il n'y a plus de places pour les riverains.

**M :** du point de vue juridique, du moment que ces personnes stationnent sans gêner les usagers, elles peuvent se garer sur le parking public. Néanmoins, un courrier a été adressé à la Présidente de l'Association Boé Rando pour la sensibiliser sur d'autres possibilités de stationnement : notamment le long de la voie sur berge et sur le parking attenant au boudrome de l'ex Canalet.

## VOIRIE

### TRAVAUX DE RESORPTION DU DOS-D'ANE RUE SACHA GUITRY PROLONGEE :

**M :** les travaux ont été réalisés. Comme vous le savez, le problème durait depuis plusieurs années mais nous en sommes venus à bout : cela a demandé 2 ans pour mettre tout le monde d'accord et réaliser les travaux. La Commune a financé le revêtement et le reste des travaux a été pris en charge par le propriétaire.

## ECLAIRAGE PUBLIC

**H :** l'éclairage du Pont-Canal est une compétence de l'Agglomération d'Agen (AA) mais il se trouve que souvent, du côté du Passage, l'éclairage ne fonctionne pas. Il y a un problème de disjoncteur alors que le matériel est neuf.

**M :** ce dossier a été évoqué à plusieurs reprises en Commission permanente communautaire « Voirie-Eclairage public », mais l'AA n'a pas prévu de modifier l'éclairage pour l'instant.

## BAIGNADE

**H :** hormis Aquasud, les jeunes de l'Agglomération Agenaise ne disposent pas d'autres zones de baignade. Ne peut-on pas rendre « baignable » le lac de Passeligne ? Cela avait été prévu un temps, mais cela n'est plus évoqué. Il y a pourtant des animations sur le lac.

**M :** Renseignements pris auprès des autorités compétentes, la réglementation est claire : la baignade est interdite en raison de la turbidité de l'eau du lac. Pour que la baignade soit autorisée il faudrait que le lac soit étanche, comme une piscine.

**H :** chacun prend sa responsabilité. Quand les gens font du paddle sur le lac de Passeligne et qu'ils tombent : ils se baignent.

**H :** à la place de la station d'épuration, on pourrait faire un petit lac sans eau trouble.

**M :** nous entendons bien vos suggestions mais, quoi qu'il en soit, l'eau est une compétence de l'AA et elle n'a pas de projet de ce genre.

**JJM :** dans le cadre des travaux de rénovation de la station d'épuration, nous pouvons poser la question de la mise en œuvre choisie, mais je peux déjà vous dire que la solution retenue sera la solution la moins chère.

## PONT DE CAMELAT

**M :** les riverains ont été informés par l'AA et cette dernière a budgétisé les crédits dédiés à cette étude.

**JJM :** nous en sommes toujours à la phase concertation/étude, c'est-à-dire loin encore de la phase d'exécution.

## TRAVAUX AU NIVEAU DE LA STATION D'EPURATION DE BRAX.

**M :** l'AA, dans le cadre de sa compétence eau et assainissement, finance les travaux d'une nouvelle station d'épuration à Brax en limite de notre territoire. L'accès à cet équipement se fera par la Commune de Brax, en venant de la RD 119 et en empruntant le chemin de halage existant mais recalibré. La fin des travaux est prévue pour le mois d'août.

## SOUHAITEZ-VOUS ABORDER D'AUTRES POINTS ?

**H :** les premiers jours de juin, c'était une infection au niveau de la station d'épuration. J'ai rencontré un technicien qui m'a dit que le Maire était prévenue.

**JJM :** demain nous recevons l'AA, ils doivent nous avertir et surtout avertir les riverains de la date de début des travaux destinés à pallier ces nuisances.

**H :** ils débutent en octobre.

**H :** au pied du Pont-Canal, sur une des piles, il existe un « tag » particulièrement vulgaire. Quelle image pour nos enfants ! J'ai honte d'être un adulte et de laisser ça.

**M :** il existe à l'AA une équipe qui a le matériel et le savoir-faire pour nettoyer les tags, nous allons leur demander d'intervenir.

**H :** sur la digue au pied de la Passerelle il y a des tags sur les attentats.

**M :** c'est noté.

**H :** si vous avez besoin de monde dites-le-nous. Il ne faudrait pas trop tarder par égard pour nos enfants.

**M :** il s'agit là d'un travail de spécialistes : les maisons éclusières ont également été taguées et l'équipe de l'AA est intervenue.

**H :** les poches Mac-Do sont jetées et les poubelles détériorées que peut-on faire ?

**M :** la seule solution, c'est la répression, mais il faut prendre les gens sur le fait. Il en va de même pour les tagueurs et les gens qui déposent les encombrants ou des déchets sur le point d'apport volontaire (PAV) du parking de l'Hyper Casino.

**H :** ne peut-on mettre ponctuellement une caméra ?

**M :** il est interdit de placer une caméra visualisant les voies publiques. Mais nous avons prévu d'évoquer cette question avec l'AA.

**H :** nous, on ne peut pas intervenir directement c'est trop dangereux.

**M :** bien sûr...

**H :** le planning du ramassage des ordures ménagères a changé sans que nous en soyons prévenus.

**JJM :** c'est récurrent ?

**H :** depuis 1 mois et cela sans nous prévenir.

**M :** nous allons poser la question demain soir en réunion avec l'AA.

**H :** il faudrait faire de la prévention : inciter les gens à utiliser les poubelles, communiquer sur une « Ville Propre ».

**JJM :** sur les PAV, des panneaux de sensibilisation ont été installés.

**M :** on expérimente également les distributeurs de sacs pour les déjections canines.

**H :** peut-on envisager une modification de voirie au Pont de Pierre pour avoir une sortie directe sur la voie sur berge ? Les feux au carrefour du Pont de Pierre avec le petit rond-point au milieu sont dangereux.

**JJM :** intervenir avant le feu cela n'est pas possible, car on couperait la voie des bus. Pour le petit rond-point vous avez raison, mais cela est compliqué à résoudre vu le nombre de voies qui arrivent sur le pont.

**H :** au rond-point du centre culturel peut-on envisager une ouverture pour aller directement sur la voie sur berge ?

**JJM :** quand la Résidence le Korrigan a été créée, une zone a été réservée dans ce but. Mais pour le moment l'investissement n'est pas d'actualité.

**H :** quand on vient de la Passerelle, il faudrait régler les feux tricolores sur le Pont de Pierre.

**H :** la fibre optique c'est pour quand à Fouys ?

**M :** l'entreprise Orange s'est engagée à déployer la fibre sur la totalité de la Commune d'ici la fin 2017. Il faut vous rapprocher d'eux pour suivre l'avancée des travaux dans votre quartier.

**H :** à la campagne, les gens font leur marché directement dans les champs.

**M :** il s'agit là d'une violation de domicile qui est un délit pénal. Il vous faut porter plainte auprès de la police et, en cas de prise sur le fait, il vous faut composer le 17. Ce type d'infraction pénale n'est pas de la compétence de la Police municipale.

Fin de la réunion 22h30